



InforMEX

Edition de décembre 2016

Fermeture de fin d'année

Administration:
du lundi 26 décembre au
mercredi 4 janvier 2017, 08h30

Déchèterie:
les samedis 24 et 31 décembre 2016



Durant la fermeture de l'administration, **en cas d'urgence**, les personnes ci-dessous sont atteignables :

du 26 décembre au 30 décembre : Grégory Wyss, 079 342 67 25

les 2 et 3 janvier 2017: Raymond Marelli, 079 137 85 57

Jean-François Marendaz, 079 305 75 84



Le mot du Syndic

Chers Foulx,

Pour ceux qui ne le savent pas, le sobriquet des Mexanais c'est les Foulx ! Votre syndic n'est donc pas fou, mais un Foulx, comme vous tous.

La semaine dernière, le conseil général a décidé de soutenir le projet immobilier présenté par la municipalité. La commune a donc fait l'acquisition de deux parcelles, en face du collège, afin d'y construire deux nouveaux bâtiments d'environ 26 appartements. Il s'agira également d'y aménager des espaces publics de rencontre et de jeux. Nous ne manquerons pas de communiquer sur l'avancée des travaux tout au long de sa mise en œuvre. Nous étudions également la mise en service d'une centrale à distance de chauffage à bois, qui peut intéresser les habitations du village.

En parallèle, la municipalité, appuyée par une commission du conseil, étudie les différentes possibilités de transformation du bâtiment de l'auberge communale « Au Mai ». Le tenancier actuel cessera son activité au 31 mars 2017. Le restaurant sera totalement rénové et, à l'étage, l'option qui se dessine semble être la création d'une crèche de 22 places. Reste à définir un programme pour l'occupation des combles et sur-combles.

Ces opportunités tombent toutes au même moment et le suivi des travaux va passablement engager vos autorités durant les deux années à venir, mais c'est avec enthousiasme que nous abordons ces défis qui contribueront à l'attractivité de notre beau village.

Je m'associe à mes collègues municipaux et aux employés communaux pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une bonne année 2017 !



InforMEX

Info eaux

Nous rappelons, essentiellement aux propriétaires de maisons, qu'il est impératif de laisser apparente la vanne d'arrêt d'entrée d'eau sur votre propriété. Cette dernière est souvent placée à la limite de la parcelle.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces dernières, nous allons entreprendre l'année prochaine leur contrôle.

Pour faciliter la recherche à l'employé chargé de ce travail, nous vous remercions de bien vouloir la dégager ou indiquer son emplacement au moyen d'un piquet par exemple.

En cas d'incident sur le réseau de distribution de l'eau, il est important de pouvoir intervenir rapidement et efficacement.

**Tout le monde y trouve son compte,
l'utilisateur, le réparateur et le contribuable.**

Tableau des pertes d'eau				
Valeurs comparatives des pertes d'eau selon la pression et le diamètre de la fuite				
bar	Fuite mm	l/min	m3 par jour	m3 par an
10	2	7	10	3'650
	4	27	39	14'230
	8	100	144	52'580
6	2	4.8	7	2'550
	4	18	26	9'490
	8	70	101	36'880
3	2	3.2	4.6	1'650
	4	12	17.2	6'190
	8	48	69.1	24'870
1.5	2	1.8	2.5	900
	4	7	10	3'600
	8	27	38.8	13'968



Info parcage

Vous avez certainement remarqué depuis quelques semaines, voire plusieurs mois, une recrudescence du parcage illicite. La Municipalité a du reste reçu quelques remarques à ce sujet.

Ne croyez pas qu'elle laissait faire par laxisme, mais malheureusement elle n'avait pas les moyens légaux pour intervenir.

C'est chose faite, deux personnes, dont un municipal, ont suivi une formation leur permettant de sanctionner ces incivilités liées en particulier à la loi sur la circulation routière.

D'ailleurs certains l'ont déjà constaté !

Nous tenons cependant à apporter quelques explications. Les nouveaux locatifs ont tous des parkings comme l'exige notre règlement communal sur les constructions (deux places par appartement). Malheureusement, les propriétaires n'ont pas, pour diverses raisons, inclus dans le loyer les places de parc. D'où un surcroît de véhicules sur le domaine public et des garages privés partiellement vides. Cherchez l'erreur !

Nous rappelons que les places marquées en jaune sont privées et réservées aux usagers autorisés, ceci en tout temps ! Il est également interdit de parquer en dehors des cases de stationnement, sur la voie publique, sur les trottoirs et sur les bordures des champs, sans risquer une contravention.

La municipalité éditera prochainement un barème des amendes pour les infractions aux règles de stationnement qui relèvent de sa compétence, soit celles qui sont supérieures aux montants des amendes d'ordre fixés dans les textes légaux.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces consignes.



InforMEX



NEW — Transports publics



Vous avez tous reçu le flyer des cars postaux concernant les changements intervenus dès le 11 décembre 2016.

Un peu d'histoire: en été 2015 la commune avait organisé un sondage pour connaître les besoins de la population concernant les transports publics. Il s'est avéré qu'une nette majorité souhaitait une desserte direction Crissier, Bussigny.

C'est chose faite. Vous pourrez même constater une augmentation des cadences, soit tout le long de la journée en semaine. Cette augmentation a un coût (environ CHF 70'000.- par année à charge de la commune) et **un test de deux ans est prévu avant de pérenniser le concept.**

Afin d'encourager la population à utiliser ce moyen de transport, **la Municipalité a décidé d'allouer un montant forfaitaire de CHF 200.- à tout utilisateur au bénéfice d'un abonnement annuel (soit les zones 15, 11 et 12 au minimum).** Cela signifie que sur présentation dudit abonnement, le greffe municipal vous remboursera la somme de CHF 200.-

En outre, nous tenons à disposition, des cartes journalières Mobilis, ceci à un prix préférentiel : cartes journalières 1/2 tarif: Fr. 6.- ; cartes à plein tarif à Fr. 10.-. Ces cartes sont à oblitérer dans le car.

Le service de "taxi-bus" est toujours à disposition entre les heures hors « grille horaire ». Téléphonnez au moins une demi-heure à l'avance (vous pouvez le faire aussi la veille) au **0800 805 805** pour réserver votre course. Plus de détails sur le site de la commune www.mex.ch.

Nous espérons que ces améliorations rencontreront un bon accueil auprès de la population et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Ecole instrumentale de l'Harmonie du Pontet



Envie de jouer de la musique avec d'autres jeunes ?

Cet ensemble est gratuit. Il est ouvert à tous les jeunes ayant deux ans de pratique, **qu'ils suivent des cours privés à l'Harmonie ou dans une autre école de musique**, cela n'a aucune importance .

Les répétitions sont organisées un lundi sur deux: **prochaines dates prévues les 9 et 23 janvier 2017.** Elles sont dirigées par Jean-Pierre Hartmann, professeur et directeur de l'Harmonie du Pontet.



Renseignements: Rachel Allistein, 021 701 51 43.



Magazine « Générations »

Depuis quelques années, la commune offre à ses aînés le magazine « Générations », un par ménage. Si vous ne le désirez pas, merci de bien vouloir en informer le greffe.



InforMEX

Contrôle des habitants

Au 14 décembre 2016, la population de Mex s'élève à **698 habitants** en résidence principale

Le Contrôle des habitants a enregistré durant cette année: **111 arrivées**

105 départs

Félicitations



Aux heureux parents !

21.01.2016 Ryan Kalkandelen
26.02.2016 Maïkel de Sousa
16.04.2016 Maëlys Mülhauser
07.06.2016 Lara Maternini
10.06.2016 Cassie Carangelo
20.06.2016 Hateya Gardet
14.07.2016 Noé Sadiku
21.08.2016 Mya Mendez Faba
02.11.2016 Léo Kromidoski
10.12.2016 Chloé Costello

Le coin des jubilaires!

Trois personnes ont passé le cap des **90 ans**. Nous les félicitons et leur souhaitons pleine santé !

Il s'agit de de Mesdames **Céline Martin**,
Gilberte Geneux et Monsieur **Pietro Bosi**.



Table d'hôtes

Pro Senectute Vaud vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour de Tables d'hôtes, organisées par des bénévoles.

Sur inscription 48h à l'avance, auprès de Madame Lili Schmidt, à Mex, 021 701 02 12 ou 079 600 98 54. Participation: Fr. 15.– tout compris

à midi, les jeudis:

5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1er juin 2017



Agenda

03.12-26.02.2017	Patinoire, Penthalaz	22.02.2017	Thé dansant, Penthalaz
22.12.2016	Culte de Noël, pl. administration Mex	04.03.2017	Carnaval, Penthalaz
11.01.2017	Thé dansant, Penthalaz	25.03.2017	Echo de la Molombe, Penthalaz
21.01.2017	Cuivres en fête, Eglise de Daillens	01.04.2017	Soirée de la gym, Vufflens-la-Ville
25.01.2017	Thé dansant, Penthalaz	21.04.2017	Match aux cartes, Villars-Ste-Croix
28-29.01.2017	Lotos, Penthalaz	06.05.2017	Soirée de l'Harmonie du Pontet, Vufflens-la-Ville
08.02.2017	Thé dansant, Penthalaz	13.05.2017	Soirée de l'Harmonie du Pontet, Bussigny
12.02.2017	Votations	30.04.2017	Marché dominical, Mex
16.02.2017	Repas de soutien FC Venoge, Daillens	21.05.2017	Votations



La Municipalité et le personnel vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour une belle année 2017!